

AVIS PUBLIC | DÉPÔT

Rapport financier de la MRC de Beauharnois-Salaberry et rapport du vérificateur externe - Année 2025

Avis public est, par les présentes, donné aux citoyens des municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry que, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ chapitre C27.1), le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 seront déposés lors de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC qui se tiendra le 17 juin 2026 à 19h00.

Donné à Beauharnois, ce deuxième (2^e) jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-six (2026).

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,

(Document original signé)

Linda Phaneuf, urb.